

Cent trente-cinquième séance du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, tenue à l'école Paul-Germain-Ostiguy, 1881, avenue Saint-Paul, Saint-Césaire, ce 14ème jour de septembre 2009 et à laquelle sont présents :

Présences : Mesdames et messieurs les commissaires : Michel Aerts, Nadine Arseneault, Réjean Bessette, François Blais, Andrée Bouchard, Pierre Boudreau, Monique Brière, Jacques Darche, Magda Farès, Luc Mercier, Claude Monty, Johanne Ouellette Langlois, Yvon Pineault, Sylvie Rousselle, Eryck St-Laurent, Lise Soutière, Stéphane Surprenant, Lynda Tessier et Annik Tomlinson.

Mesdames les commissaires parents : Manon Côté et Marie-Claude Lavoie.

Autres présences : Madame Claude Boivin, directrice générale;
Monsieur François Lafortune, directeur général adjoint;
Monsieur Mario Champagne, secrétaire général;
Madame Lynda Champagne, directrice par intérim au Service des ressources humaines;
Monsieur Fernand Croisetière, directeur du Service des ressources éducatives aux adultes et à la formation professionnelle;
Madame Marie-Thérèse Delfosse, directrice du Service des ressources éducatives aux jeunes;
Madame Michèle Laberge, directrice du Service des technologies de l'information;
Monsieur Marcel Landry, directeur du Service des ressources matérielles;
Madame Silvie Mondat, directrice du Service des ressources financières.

Absences : Mesdames les commissaires : Marlène Blais et Erminia Merlo.

01. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la présidente, Andrée Bouchard, ouvre la séance.

02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**HR 09.09.14
001**

Il est proposé par monsieur François Blais :

Que l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout du point suivant :

13.1 Proposition à la Fédération des commissions scolaires du Québec (document séance tenante).

ORDRE DU JOUR

- 01- Présences et ouverture de la séance.
- 02 - Adoption de l'ordre du jour.
- 03 - Période de questions du public.
- 04.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 24 août 2009 (document SG 09.09.14-04.1).
 - Suivi au procès-verbal.
- 04.2.1 De madame Francine Doucet, directrice générale adjointe et directrice des Services éducatifs à la Commission scolaire des Phares : résolution adoptée par le Conseil des commissaires le 17 août 2009 à l'égard du financement octroyé par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport quant au Programme alternance études-travail au 2^e cycle du secondaire.

- 04.3 Mot de la présidente.
- 04.4 Information sur la rentrée scolaire.
- 04.5 Règlement sur les conditions d'emploi des gestionnaires (document DG 09.09.14-04.5).
- 04.6 Structure de participation (document DG 09.09.14-04.6).
- 04.6.1 Nomination des membres du Comité d'appréciation de la directrice générale (document CC 09.09.14-04.6.1).
- 04.6.2 Nomination des membres au comité de révision de décision (document SG 09.09.14-04.6.2).
- 04.6.3 Nomination de deux représentants au Comité consultatif du transport pour l'année 2009-2010.
- 08.1 Démissions (document RH 09.09.14-08.1).
- 08.2 Congés sans traitement (document RH 09.09.14-08.2 et document séance tenante).
- 08.3 Congé sabbatique à traitement différé (document RH 09.09.14-08-3).
- 09.1 Liste des comptes à payer de la Commission scolaire des Hautes-Rivières du 12 août 2009 pour un montant de 2 485 672,93 \$, vérifiée par monsieur Pierre Boudreau (document RF 2009-09-014-09.1).
- 09.2 Liste des comptes à payer de la Commission scolaire des Hautes-Rivières du 19 août 2009 pour un montant de 2 078 559,09 \$, vérifiée par madame Andrée Bouchard (document RF 2009-09-014-09.2).
- 09.3 Liste des comptes à payer de la Commission scolaire des Hautes-Rivières du 26 août 2009 pour un montant de 3 565 848,34 \$, vérifiée par madame Andrée Bouchard (document RF 2009-09-014-09.3).
- 10.1 Adjudication de contrat
- 10.1.1 Remplacement du gravillon – École Notre-Dame-du-Sacré-Cœur (document RM 09.09.14-10.1.1).
- 10.1.2 Acquisition de micro-ordinateurs portables (document RM 09.09.14-10.1.2).
- 10.1.3 Reconduction des contrats de berlines (document RM 09.09.14-10.1.3).
- 10.2 Nomination d'un représentant au Comité pour la conservation du parc immobilier pour l'année 2009-2010.
- 11 - Commissaires parents.
- 12- Remerciements et félicitations.
- 13- Autres sujets.
- 13.1 Proposition à la Fédération des commissions scolaires du Québec (document séance tenante).
- 14 - Levée de la séance.

Adopté à l'unanimité.

03. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question n'est adressée au Conseil des commissaires.

04.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DU 24 AOÛT 2009 (document SG 09.09.14-04.1)

Chaque membre du Conseil des commissaires ayant reçu copie du procès-verbal de la séance du Conseil des commissaires tenue le 24 août 2009 au moins six heures avant le début de la présente séance;

Il est proposé par madame Lynda Tessier :

Que le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance du 24 août 2009 et d'adopter ledit procès-verbal tel que déposé.

Adopté à l'unanimité.

SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Madame Claude Boivin, directrice générale, mentionne aux membres du Conseil des commissaires que les suivis administratifs ont été effectués quant aux décisions prises lors de la séance ordinaire du 24 août 2009.

04.2 CORRESPONDANCE

04.2.1 De madame Francine Doucet, directrice générale adjointe et directrice des Services éducatifs à la Commission scolaire des Phares : résolution adoptée par le Conseil des commissaires le 17 août 2009 à l'égard du financement octroyé par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport quant au Programme alternance études-travail au 2^e cycle du secondaire.

04.3 MOT DE LA PRÉSIDENTE

Madame Andrée Bouchard, présidente, informe les membres du Conseil des commissaires des activités auxquelles, elle et certains collègues, ont participé depuis la séance du 24 août 2009.

04.4 INFORMATION SUR LA RENTRÉE SCOLAIRE

Madame Claude Boivin informe les membres du Conseil des commissaires que la rentrée scolaire 2009-2010 s'est bien déroulée. À cet égard, elle invite les directions de service à transmettre quelques informations.

Madame Lynda Champagne, directrice par intérim au Service des ressources humaines, mentionne que l'ensemble du personnel mis en disponibilité en juin dernier a été rappelé. Cette année, la Commission scolaire compte 2 239 employés, dont 1 764 à temps plein, 329 à temps partiel et 146 occasionnels.

Monsieur Marcel Landry, directeur du Service des ressources matérielles, dresse un bref portrait des travaux réalisés durant la période estivale. 58 projets ont été exécutés, pour un investissement total d'environ 5 millions de dollars. En ce qui a trait au transport scolaire, il mentionne que la rentrée s'est bien déroulée. Environ 11 000 élèves bénéficient du transport scolaire.

Madame Silvie Mondat, directrice du Service des ressources financières, mentionne que plusieurs contribuables ont profité du fait que le siège social demeure ouvert durant la période des vacances, pour s'y rendre et acquitter leur compte de taxes scolaires.

Monsieur Fernand Croisetière, directeur du Service des ressources éducatives aux adultes et à la formation professionnelle, dresse un bref portrait de l'éventail des services offerts par le personnel des centres et de son unité administrative.

Madame Michèle Laberge, directrice du Service des technologies de l'information, mentionne que le réseau téléphonique et le portail de la Commission scolaire ont fait l'objet d'une mise à jour au cours de l'été.

Madame Marie-Thérèse Delfosse, directrice du Service des ressources éducatives aux jeunes, fait le point sur les cours d'été offerts aux élèves de la Commission scolaire. Elle souligne l'augmentation significative de la clientèle, au service *Animation Passe-Partout*. De plus, elle fait part de certaines formations dispensées au personnel enseignant, durant la période estivale.

Monsieur Mario Champagne, secrétaire générale, présente les outils de communication réalisés pour le début de l'année scolaire 2009-2010, soit l'info-parents et le répertoire des écoles secondaires et des centres de la Commission scolaire.

Monsieur François Lafortune, directeur général adjoint, mentionne qu'à ce jour la baisse de clientèle, pour la présente année scolaire, est un peu moins importante que ce qui avait été prévu par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. En effet, nous retrouvons 402 élèves en moins que l'an dernier, pour un total de 17 682 élèves au préscolaire, primaire et secondaire.

04.5 RÈGLEMENT SUR LES CONDITIONS D'EMPLOI DES GESTIONNAIRES (document DG 09.09.14-04.5)

Dans le suivi de la démarche retenue et conformément aux dispositions prévues au Règlement déterminant certaines conditions de travail des hors cadres des commissions scolaires et du Comité de gestion de la taxation scolaire de l'Île de Montréal;

HR 09.09.14
003

Il est proposé par madame Lynda Tessier :

D'autoriser la présidente et le vice-président à donner suite à la recommandation du Comité d'appréciation du rendement de la directrice générale, en ce qui a trait à l'application des articles 24 à 27 dudit règlement et ce, en faveur de madame Claude Boivin;

Monsieur Michel Aerts demande le vote sur cette proposition.

Ont voté pour :

Mesdames et messieurs les commissaires : Nadine Arseneault, Réjean Bessette, Andrée Bouchard, Pierre Boudreau, Monique Brière, Magda Farès, Luc Mercier, Yvon Pineault, Sylvie Rousselle, Eryck St-Laurent, Stéphane Surprenant, Lynda Tessier et Annik Tomlinson.

Se sont abstenus :

Mesdames et messieurs les commissaires : Michel Aerts, François Blais, Jacques Darche, Claude Monty, Johanne Ouellette Langlois et Lise Soutière.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 6

Adopté à l'unanimité.

04.6 STRUCTURE DE PARTICIPATION (document DG 09.09.14-04.6)

Le document intitulé « Structure de participation – Année scolaire 2009-2010 » est déposé à titre d'information. Ce document décrit les comités de la Commission scolaire en lien avec le Conseil des commissaires. Est également joint au document, un schéma montrant la structure de participation et de consultation de la Commission scolaire.

04.6.1 NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ D'APPRÉCIATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE (document CC 09.09.14-04.6.1)

Considérant la Politique d'appréciation du rendement de la directrice générale (AGP 01) adoptée le 10 avril 2000 par le Conseil des commissaires;

Considérant que le comité d'appréciation de la directrice générale est formé de la présidente du Conseil, de trois commissaires et d'un commissaire-parent;

Monsieur Réjean Bessette propose madame Annik Tomlinson.
Monsieur Michel Aerts propose monsieur François Blais.
Madame Monique Brière propose monsieur Jacques Darche.
Madame Manon Côté propose madame Marie-Claude Lavoie.
Madame Annik Tomlinson propose monsieur Eryck St-Laurent.
Monsieur François Blais propose madame Nadine Arseneault.

Considérant qu'il n'y a pas d'autres propositions, madame Andrée Bouchard demande dans l'ordre inverse des propositions reçues si chaque candidat accepte la proposition faite à leur égard.

Madame Nadine Arseneault refuse la proposition.
Monsieur Eryck St-Laurent accepte la proposition.
Madame Marie-Claude Lavoie accepte la proposition.
Monsieur Jacques Darche accepte la proposition.
Monsieur François Blais refuse la proposition.
Madame Annik Tomlinson accepte la proposition.

HR 09.09.14
004

En conséquence, il est proposé par monsieur Yvon Pineault :

Que mesdames Marie-Claude Lavoie et Annik Tomlinson ainsi que messieurs Jacques Darche et Eryck St-Laurent soient membres du comité d'appréciation de la directrice générale pour la prochaine année.

Ce comité est donc formé des personnes ci-haut nommées ainsi que de madame Andrée Bouchard, présidente du Conseil des commissaires.

Adopté à l'unanimité.

04.6.2 NOMINATION DES MEMBRES AU COMITÉ DE RÉVISION DE DÉCISION (document SG 09.09.14-04.6.2)

Considérant l'article 11 de la *Loi sur l'instruction publique* qui prévoit que le Conseil des commissaires peut instituer un comité pour entendre toutes demandes de révision de décision soumises en vertu des articles 9 à 12 de ladite loi;

Considérant la procédure de révision d'une décision adoptée le 12 juillet 1999 (AG PR 01) par le Conseil des commissaires, laquelle prévoit que le Comité d'étude chargé d'entendre les demandes de révision est constitué de :

- La présidente du Conseil des commissaires
- Deux commissaires élus
- Un commissaire parent
- Un représentant de la direction générale

Monsieur Eryck St-Laurent propose monsieur Yvon Pineault.
Madame Johanne Ouellette Langlois propose madame Lise Soutière.
Madame Sylvie Rousselle propose monsieur Claude Monty.
Monsieur Stéphane Surprenant propose madame Nadine Arseneault.
Monsieur Yvon Pineault propose madame Lynda Tessier.
Madame Magda Farès propose madame Monique Brière.
Madame Marie-Claude Lavoie propose madame Manon Côté.
Madame Manon Côté propose madame Marie-Claude Lavoie.

Considérant qu'il n'y a pas d'autres propositions, madame Andrée Bouchard demande dans l'ordre inverse des propositions reçues si chaque candidat accepte la proposition faite à leur égard.

Madame Marie-Claude Lavoie accepte la proposition, à titre de substitut.
Madame Manon Côté accepte la proposition.
Madame Monique Brière accepte la proposition, à titre de substitut.
Madame Lynda Tessier accepte la proposition, à titre de substitut.
Madame Nadine Arseneault accepte la proposition.
Monsieur Claude Monty refuse la proposition.
Madame Lise Soutière accepte la proposition.
Monsieur Yvon Pineault accepte la proposition.

Considérant qu'il y a plus de 2 commissaires élus qui ont accepté les propositions faites à leur égard.

HR 09.09.14
005

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

De procéder à la tenue d'un vote secret afin de déterminer les commissaires qui siégeront au Comité de révision de décision pour l'année 2009-2010 et que monsieur Fernand Croisetière et monsieur Paul-André Boudreau soient nommés pour agir à titre de scrutateurs.

Adopté à l'unanimité.

Considérant que madame Nadine Arseneault et monsieur Yvon Pineault ont obtenu la majorité des votes.

HR 09.09.14
006

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que les commissaires nommés afin de siéger au Comité de révision de décision pour l'année scolaire 2009-2010 soient madame Nadine Arseneault et monsieur Yvon Pineault et que la commissaire parent soit madame Manon Côté.

Adopté à l'unanimité.

Considérant que le Conseil des commissaires doit également désigner des commissaires substituts, dont un commissaire parent sur ce comité;

Considérant que mesdames Monique Brière, Lise Soutière, Lynda Tessier et Marie-Claude Lavoie ont accepté d'agir comme substituts.

HR 09.09.14
007

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que mesdames Monique Brière, Lise Soutière, Lynda Tessier et Marie-Claude Lavoie agissent comme substituts au Comité de révision de décision pour l'année scolaire 2009-2010.

Adopté à l'unanimité.

Considérant la tenue du susdit vote secret;

HR 09.09.14
008

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

De procéder à la destruction desdits bulletins de vote.

Adopté à l'unanimité.

04.6.3 NOMINATION DE DEUX REPRÉSENTANTS AU COMITÉ CONSULTATIF DU TRANSPORT POUR L'ANNÉE 2009-2010

Considérant l'article 188 de la *Loi sur l'Instruction publique* et l'article 2 du *Règlement sur le transport des élèves*, lequel indique que le Comité consultatif de transport des élèves est notamment composé de deux commissaires;

Madame Monique Brière propose monsieur François Blais.
Monsieur Eryck St-Laurent propose monsieur Pierre Boudreau.
Monsieur Yvon Pineault propose monsieur Luc Mercier
Madame Magda Farès propose madame Nadine Arseneault.
Madame Lise Soutière propose monsieur Réjean Bessette

Considérant qu'il n'y a pas d'autres propositions, madame Andrée Bouchard demande dans l'ordre inverse des propositions reçues si chaque candidat accepte la proposition faite à leur égard.

Monsieur Réjean Bessette accepte la proposition.
Madame Nadine Arseneault refuse la proposition.
Monsieur Luc Mercier refuse la proposition.
Monsieur Pierre Boudreau accepte la proposition.
Monsieur François Blais refuse la proposition.

HR 09.09.14
009

En conséquence, il est proposé par monsieur Yvon Pineault :

Que messieurs les commissaires Réjean Bessette et Pierre Boudreau soient membres du Comité consultatif du transport pour l'année 2009-2010.

Adopté à l'unanimité.

08.1 DÉMISSIONS (document RH 09.09.14-08.1)

HR 09.09.14
010

Il est proposé par madame Lynda Tessier :

Que la démission, pour le motif « retraite », de monsieur Guy Caron, ouvrier certifié d'entretien au Service des ressources matérielles, soit acceptée à compter du 5 octobre 2009.

Adopté à l'unanimité.

HR 09.09.14
011

Il est proposé par monsieur Michel Aerts :

Que la démission, pour le motif « études », de madame Caroline Guimond, technicienne en éducation spécialisée à la Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot, soit acceptée à compter du 26 août 2009.

Adopté à l'unanimité.

HR 09.09.14
012

Il est proposé par madame Johanne Ouellette Langlois :

Que la démission, pour le motif « retraite », de madame Linda Lauzon, technicienne en organisation scolaire à la Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot, soit acceptée à compter du 1^{er} novembre 2009.

Adopté à l'unanimité.

HR 09.09.14
013

Il est proposé par madame Sylvie Rousselle :

Que la démission, pour le motif « retraite », de monsieur Roger Ménard, concierge (moins de 9275m²) à l'école Saint-Gérard, soit acceptée à compter du 9 octobre 2009.

Adopté à l'unanimité.

08.2 CONGÉS SANS TRAITEMENT (document RH 09.09.14-08.2 et séance tenante)

Considérant le motif « affaires personnelles »,

HR 09.09.14
014

Il est proposé par monsieur Eryck St-Laurent :

Qu'un congé sans traitement équivalent à cent pour cent (100 %) de sa tâche régulière de travail, pour la période du 31 août 2009 au 30 juin 2010 inclusivement, soit accordé à madame Nancy Berger, technicienne en service de garde à l'école Bruno-Choquette.

Adopté à l'unanimité.

Considérant le motif « réorientation de carrière »,

HR 09.09.14
015

Il est proposé par monsieur Michel Aerts :

Qu'un congé sans traitement équivalent à cent pour cent (100 %) de sa tâche régulière de travail, pour la période du 27 août 2009 au 23 juin 2010 inclusivement, soit accordé à madame Chanthal Boyer, technicienne en éducation spécialisée à l'école Marie-Rivier.

Adopté à l'unanimité.

Considérant le motif « études »,

HR 09.09.14
016

Il est proposé par madame Nadine Arseneault :

Qu'un congé sans traitement équivalent à cent pour cent (100 %) de sa tâche régulière de travail, pour la période du 27 août 2009 au 30 juin 2010 inclusivement, soit accordé à madame Vicky Surprenant, technicienne interprète à l'école du Petit-Clocher.

Adopté à l'unanimité.

Considérant le motif « obligations familiales »,

HR 09.09.14
017

Il est proposé par monsieur Michel Aerts :

Qu'un congé sans traitement équivalent à quatorze virgule trois pour cent (14,3 %) de sa tâche régulière de travail, pour la période du 27 août 2009 au 30 juin 2010 inclusivement, soit accordé à madame Vicky Beauregard, technicienne en service de garde à l'école Marie-Rivier.

Adopté à l'unanimité.

Considérant le motif « affaires personnelles »,

HR 09.09.14
018

Il est proposé par monsieur Stéphane Surprenant :

Qu'un congé sans traitement équivalent à vingt pour cent (20 %) de sa tâche régulière de travail, pour la période du 5 octobre 2009 au 28 mai 2010 inclusivement, soit accordé à madame Josée Goupil, agente de bureau, classe II à l'école Paul-Germain-Ostiguy.

Adopté à l'unanimité.

Considérant le motif « études »,

HR 09.09.14
019

Il est proposé par monsieur Claude Monty :

Qu'un congé sans traitement équivalent à dix-sept virgule neuf pour cent (17,9 %) de sa tâche régulière de travail, pour la période du 8 septembre au 17 décembre 2009 inclusivement, soit accordé à madame Johanne Boulais, éducatrice en service de garde à l'école Notre-Dame-de-Lourdes (secteur Iberville).

Adopté à l'unanimité.

Considérant le motif « autre emploi à la commission scolaire »

HR 09.09.14
020

Il est proposé par madame Annik Tomlinson :

Qu'un congé sans traitement équivalent à quinze (15) heures par semaine, pour la période du 31 août 2009 au 5 mars 2010 inclusivement, soit accordé à madame Gisèle Lasnier, technicienne en éducation spécialisée à l'école Joseph-Amédée-Bélanger.

Qu'un congé sans traitement équivalent à dix-neuf virgule quarante-deux (19,42) heures par semaine, pour la période du 31 août 2009 au 5 mars 2010 inclusivement, soit accordé à madame Gisèle Lasnier, éducatrice en service de garde à l'école de Richelieu (Édifice Curé-Martel).

Adopté à l'unanimité.

08.3 CONGÉ SABBATIQUE À TRAITEMENT DIFFÉRÉ (document RH 09.09.14-08-3)

HR 09.09.14
021

Il est proposé par madame Lynda Tessier :

Qu'un congé sabbatique à traitement différé soit accordé à madame Sylvie Porlier, enseignante à l'école Paul-Germain-Ostiguy, selon les modalités définies ci-après :

- plan de deux ans débutant le 1^{er} juillet 2009;
- pourcentage de traitement : 75 %;
- congé sabbatique : les 100 derniers jours de l'année 2010-2011.

Adopté à l'unanimité.

09.1 LISTE DES COMPTES À PAYER DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES HAUTES-RIVIÈRES DU 12 AOÛT 2009 (document RF 2009-09-014-09.1)

Dépôt de la liste des comptes à payer de la Commission scolaire des Hautes-Rivières du 12 août pour un montant de 2 485 672,93 \$, vérifiée par monsieur Pierre Boudreau (document RF 2009-09.14 09.1).

09.2 LISTE DES COMPTES À PAYER DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES HAUTES-RIVIÈRES DU 19 AOÛT 2009 (document RF 2009-09-014-09.2)

Dépôt de la liste des comptes à payer de la Commission scolaire des Hautes-Rivières du 19 août 2009 pour un montant de 2 078 559,09 \$, vérifiée par madame Andrée Bouchard (document RF 2009-09.14 09.2).

09.3 LISTE DES COMPTES À PAYER DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES HAUTES-RIVIÈRES DU 26 AOÛT 2009 (document RF 2009-09-014-09.3)

Dépôt de la liste des comptes à payer de la Commission scolaire des Hautes-Rivières du 26 août 2009 pour un montant de 3 565 848,34 \$, vérifiée par madame Andrée Bouchard (document RF 2009-09-14 09.3).

10.1 ADJUDICATION DE CONTRAT

10.1.1 REMPACEMENT DU GRAVILLON – ÉCOLE NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR (DOCUMENT RM 09.09.14-10.1.1)

Considérant l'analyse des soumissions reçues;

HR 09.09.14
022

Il est proposé par madame Annik Tomlinson :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Tourbe et Terre Rive-sud SENC, le contrat pour le remplacement du gravillon à l'école Notre-Dame-du-Sacré-Cœur, au montant de 23 400,00 \$ (taxes en sus).

De déléguer au directeur du Service des ressources matérielles, selon l'article 17 de la *Loi sur les contrats des organismes publics*, le pouvoir d'autoriser toute modification au contrat sans excéder 10% du montant initial.

Adopté à l'unanimité.

10.1.2 ACQUISITION DE MICRO-ORDINATEURS PORTABLES (DOCUMENT RM 09.09.14-10.1.2)

Considérant l'analyse des soumissions reçues;

HR 09.09.14
023

Il est proposé par monsieur Claude Monty :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Hypertec Systèmes, le contrat d'acquisition de micro-ordinateurs portables, au montant de 27 660,00 \$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité.

10.1.3 RECONDUCTION DES CONTRATS DE BERLINES (DOCUMENT RM 09.09.14-10.1.3)

Considérant les besoins requis par notre Commission scolaire, en transport scolaire, pour l'année 2009-2010;

HR 09.09.14
024

Il est proposé par madame Magda Farès :

D'autoriser la reconduction des contrats de berlines pour l'année 2009-2010 en ajoutant une indexation de 2,37 %, correspondant à celle accordée par le Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, aux coûts de 2008-2009, selon la liste suivante :

Transporteurs	Nombre de véhicules	Coût annuel 2009-2010 (taxes incluses)
1. Roger Deneault	31 véhicules	801 443,60 \$
2. Daniel Guillet	3 véhicules	60 041,39 \$
3. Guy Robillard	3 véhicules	57 643,33 \$
4. Sylvie Rioux	1 véhicule	18 542,65 \$

Adopté à l'unanimité.

10.2 NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AU COMITÉ POUR LA CONSERVATION DU PARC IMMOBILIER POUR L'ANNÉE 2009-2010

Considérant qu'un représentant du Conseil des commissaires siège au Comité pour la conservation du parc immobilier;

Madame Monique Brière propose monsieur François Blais
Monsieur Pierre Boudreau propose monsieur Yvon Pineault

Considérant qu'il n'y a pas d'autres propositions, madame Andrée Bouchard demande dans l'ordre inverse des propositions reçues si chaque candidat accepte la proposition faite à leur égard.

Monsieur Yvon Pineault accepte la proposition.
Monsieur François Blais refuse la proposition.

HR 09.09.14
025

En conséquence, il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que monsieur Yvon Pineault soit nommé pour siéger au Comité pour la conservation du parc immobilier pour l'année scolaire 2009-2010.

Adopté à l'unanimité.

11. COMMISSAIRES PARENTS

Madame Marie-Claude Lavoie mentionne que la dernière rencontre du Comité de parents n'a pu se tenir comme prévu, le 8 septembre dernier, faute de quorum.

La prochaine rencontre se tiendra le 6 octobre 2009, avec les nouveaux membres du Comité de parents, pour l'année scolaire 2009-2010. Au cours de cette rencontre, se tiendront les élections à l'exécutif.

12. REMERCIEMENTS ET FÉLICITATIONS

Aucuns remerciements et félicitations ne furent adressés.

13. AUTRES SUJETS

13.1 PROPOSITION À LA FÉDÉRATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES DU QUÉBEC

Considérant les envois postaux effectués par la Fédération des commissions scolaires du Québec à l'ensemble des commissaires, le 2 septembre dernier;

Considérant le coût lié à chacun de ces envois postaux, soit 2.75 \$;

Considérant le contenu de ces envois, soit le programme de formation 2009-2010 et le plan stratégique 2009-2014 de la Fédération des commissions scolaires du Québec;

Considérant qu'il existe d'autres alternatives pour transmettre l'information aux commissaires;

Considérant les questions environnementales en lien avec la production de ces documents;

Considérant que la production excessive de documents papier a été signifiée à plusieurs reprises lors du dernier congrès de la Fédération des commissions scolaires du Québec;

Considérant qu'il y a aussi eu une préoccupation signifiée lors du dernier congrès quant à la diminution des dépenses;

Il est proposé par monsieur François Blais :

De demander à la Fédération des commissions scolaires du Québec de mettre en place les moyens pour réduire la production de documents papier et de trouver des solutions alternatives dans les moyens de communication.

Que cette résolution soit acheminée de façon électronique à l'ensemble des autres conseils des commissaires des commissions scolaire du Québec.

Adopté à l'unanimité.

HR 09.09.14
027

14- LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que la séance soit levée.

Adopté à l'unanimité.

LA PRÉSIDENTE

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL